

Le Bulletin de l'APPQ

LES MEMBRES DE L'APPQ : ENSEMBLE POUR RÉUSSIR !

**Nouveau programme d'inspection du 1^{er} juin 2006.
Bulletin 2006.004
Lundi 13 février 2006**

Comme je le rappelais dans le dernier Bulletin de l'APPQ, le nouveau **Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds** sera mis en vigueur le 1^{er} juin 2006.

Ce Règlement sera applicable au moyen du nouveau **Programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles lourds (PIEVAL)**. Ce programme est destiné à inciter les propriétaires de véhicules lourds à assurer un entretien adéquat de leurs véhicules en vue de réduire la quantité d'émissions nocives produites par ces véhicules.

Les caractéristiques du programme

Selon le Ministère, les véhicules lourds mal entretenus ou défectueux dégagent une fumée noire (moteur diesel) ou bleuâtre (moteur à essence), laquelle est visible à l'œil nu. Ils sont donc facilement réparables. Ce sont les contrôleurs routiers de la *Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)* qui veilleront à intercepter et à inspecter les véhicules qui présenteront des signes visibles de non-conformité.

Après un premier constat visuel, le contrôleur vérifiera le taux d'émissions polluantes des véhicules qui présenteront des indices (fumée, odeurs) d'émissions excessives. Cet examen sera effectué à l'aide d'un appareil portatif placé à l'embouchure du tuyau d'échappement du véhicule. Si les taux indiqués sont supérieurs aux normes permises, le contrôleur rédigera un rapport d'infraction. Le

propriétaire du véhicule fautif devra payer une amende, faire réparer le véhicule et fournir la preuve au Ministère qu'il s'est conformé aux normes dans les délais prescrits, à défaut de quoi il sera passible d'une seconde amende. Les amendes pourront aller jusqu'à **3,000 \$**.

Il sera donc important d'avoir des véhicules bien entretenus !

À noter : vous recevrez bientôt le programme du 1^{er} Congrès de l'APPQ sous le thème *ENSEMBLE POUR RÉUSSIR*. Plus de 20 exposants y seront présents ! A ne pas manquer !

Gilles Doyon
Directeur exécutif

B(514) 354-3645 – C(514) 265-6652